Notre avenir au sein de la CCE

Plan stratégique du Comité consultatif public mixte pour 2006 à 2010

Février 2006

Plan stratégique du Comité consultatif public mixte

1. Contexte de l'ANACDE

La Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord est un organisme international que le Canada, les États-Unis du Mexique et les États-Unis d'Amérique ont créé aux termes de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). La CCE a pour mandat de se pencher sur les problèmes environnementaux à l'échelle du continent nord-américain, de contribuer à la prévention des différends commerciaux et environnementaux, et de promouvoir l'application efficace des lois de l'environnement. L'ANACDE complète les dispositions environnementales de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

2. Qui sommes-nous?

La CCE est composée de trois organes distincts :

- Le *Conseil*, qui est formé des ministres de l'Environnement des trois pays et constitue l'organe directeur de la CCE. À ce titre, il a la responsabilité de déterminer l'orientation générale de la CCE et de veiller à l'atteinte de ses objectifs, y compris en matière budgétaire, et de surveiller les progrès qu'elle accomplit dans le cadre de ses projets en fonction de leurs objectifs.

- Le *Secrétariat*, qui apporte un soutien administratif, technique et opérationnel au Conseil, et tout autre soutien que celui-ci peut exiger. Il doit assumer deux principales fonctions : soutenir les travaux du Conseil et administrer le processus relatif aux communications sur les questions d'application visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. En outre, aux termes de l'article 13 de cet accord, le Secrétariat peut établir des rapports à l'intention du Conseil sur toute question relevant de son programme de travail annuel ou, à moins que le Conseil ne s'y oppose, sur toute question environnementale liée aux activités de coopération prévues à l'ANACDE.

- Le *Comité consultatif public mixte* (CCPM), qui est composé de cinq membres de chacun des trois pays exerçant leurs fonctions à titre bénévole. Il a pour mandat de formuler des avis au Conseil et d'éclairer le Secrétariat sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACDE.

3. Notre vision

Le CCPM, le Conseil et le Secrétariat forment collectivement la CCE, une institution unique qui a été appelée à remplir des fonctions historiques.

L'ANACDE, quant à lui, crée un précédent, car il s'agit d'un accord environnemental officiel adopté parallèlement à un accord commercial. La Commission qu'il a instituée crée également

un précédent en comptant parmi ses éléments un groupe consultatif public et non gouvernemental.

Le CCPM a été mis sur pied en vue de constituer un mécanisme de coopération qui formule des avis au Conseil afin de l'éclairer dans ses délibérations, et qui conseille également le Secrétariat en ce qui a trait à la planification et à la réalisation de ses activités.

Le CCPM a pour vision de favoriser la coopération continentale afin de protéger les écosystèmes et de faire en sorte que le développement économique soit durable, tout en assurant la participation active du public aux travaux de la CCE ainsi que la transparence de ces travaux.

Bien que les membres du CCPM soient originaires de trois pays et qu'ils aient des liens différents avec leurs institutions, ils siègent à ce comité à titre de citoyens du continent nord-américain et ont pris l'engagement de protéger l'environnement qu'ils partagent et de bâtir une société durable.

Le CCPM est déterminé à jouer un rôle de chef de file et de contribuer, d'une manière constructive, à l'édification d'un modèle trinational de coopération, de concertation et de réalisations consensuelles. En fait, le CCPM représente un modèle pour l'avenir en prenant part à un processus sans précédent qui offre une occasion exceptionnelle d'accomplir des progrès dans un cadre coopératif.

4. Notre première décennie[1]

Au cours de ses dix premières années d'existence, le CCPM est devenu une tribune transparente et ouverte, axée sur des questions de fond, et favorisant autant la participation du public que la tenue de discussions et de débats sur l'ensemble du continent nord-américain. Il a parrainé et animé diverses consultations publiques visant à connaître les priorités de la population, et a favorisé des discussions soutenues et éclairées avec le Conseil et ses représentants suppléants. Le CCPM n'a également jamais reculé devant la controverse ni hésité à donner fermement son avis au Conseil lorsque leurs opinions ou leurs intérêts divergeaient. La ténacité du CCPM, par exemple en préconisant la transparence et la reddition de comptes dans le cadre du processus relatif aux communications de citoyens, illustre sa détermination à vouloir protéger et favoriser l'application de ce processus qu'il considère comme l'une des plus importantes caractéristiques de la CCE. De fait, en novembre 2005, le CCPM a tenu une consultation publique à Montréal dans laquelle les participants étaient des personnes qui avaient vécu l'expérience de passer à travers le processus des communications de citoyens (y compris la constitution d'un dossier factuel) et qui avaient appris à connaître les autres mécanismes que les intervenants non gouvernementaux peuvent utiliser pour avoir accès à l'information environnementale, en particulier à l'information relative au suivi donné aux dossiers factuels.

[1] Section inspirée d'un rapport établi par Eric Dannenmaier, pour le compte du CCPM, intitulé *Le CCPM a dix ans : Examen des activités du Comité consultatif public mixte de la Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord*, mars 2005.

L’expérience qu’il a acquise lui a montré l’importance que revêtent un mode de communication ouvert et la recherche de discussions plus profondes et moins officielles avec le Conseil et les représentants suppléants, et ce, dans le but de contribuer à renforcer la compréhension mutuelle et la collaboration. Le CCPM estime que le rôle qu’il a joué, à titre de facilitateur de l’accès au processus relatif aux communications et d’élément influant sur les politiques, représente sa plus notable contribution, et que ce rôle lui permet de continuer d’axer et de concentrer son attention sur un ensemble de questions déterminées. Dans l’ensemble, il entend poursuivre des discussions constructives avec le Conseil et raffermir la confiance à son égard en veillant constamment à ce que ses travaux soient des plus transparents.

En juin 2005, le CCPM a fait part de son intention d’établir son propre plan stratégique, mais cette démarche réclamait une évaluation de ses forces et de ses faiblesses, ainsi que des possibilités qui s’offrent à lui, des objectifs qu’il doit atteindre et des obstacles qu’il doit surmonter dans le cadre de ses activités. À cette fin, les membres ont été invités à établir une liste des forces et des faiblesses du Comité, de mêmes que des possibilités et des obstacles que présentent ses activités. Cette information a servi à choisir l’orientation stratégique qui est exposée dans la section suivante.

5. Une vision pour l’avenir

Comme le mentionne le rapport du Comité d’examen décennal de l’application de l’ANACDE (CEDAA), **le CCPM est l’un des trois principaux organes de la CCE et joue un rôle précieux de « conscience » relativement à la mise en œuvre de l’ANACDE lorsqu’il formule des avis au Conseil.** Les membres accordent de la valeur à ce rôle et ont réalisé un examen des forces et des faiblesses du CCPM en vue d’établir un plan stratégique pour l’avenir. Bien que la manière dont le CCPM se perçoit n’ait pas changée, **celle relative à l’application de sa vision** a évolué. Les membres ont donc décidé d’établir leurs propres principes de travail afin qu’ils servent de fondement au présent plan stratégique. Il s’agit des principes de transparence, de sensibilisation et de participation qui serviront à concrétiser la vision du CCPM au cours des cinq prochaines années, à savoir de 2006 à 2010.

La transparence

La transparence vise fondamentalement à susciter l’autonomisation et la confiance. Lorsque des intervenants externes sont habilités à faire des choix éclairés en se fondant sur de l’information factuelle, objective et pertinente à laquelle ils peuvent se fier, cela influe sur l’attitude de toutes les parties en présence. Le CCPM estime également que la transparence représente davantage un processus qu’une réalisation, car elle donne lieu à des discussions sur des échanges d’informations pertinentes et sur la manière d’évaluer avec justesse ces informations. Le rôle incomparable que joue le CCPM au sein de la CCE lui permet de créer un cadre qui favorise de telles discussions.

Dans ce contexte, le CCPM continuera de parrainer et d'animer des consultations publiques sur des questions auxquelles le public accorde la plus haute importance.

Le but que le CCPM s'est fixé pour les cinq prochaines années en matière de transparence consiste à travailler, de concert avec les gouvernements, pour faire en sorte que le public ait accès à l'information factuelle, objective et pertinente dont il a besoin pour éclairer ses décisions quant aux répercussions de l'accroissement du commerce sur l'environnement en Amérique du Nord et à d'autres enjeux environnementaux, et que les membres du Conseil et d'autres décideurs puissent avoir accès à de l'information et à des compétences en dehors de leurs organismes respectifs.

La sensibilisation

Notre adhésion au deuxième principe de travail, soit celui de la sensibilisation, se caractérise par le fait qu'une entité sorte de son champ normal d'activité pour fournir de l'information, des ressources et des services à ceux qui ne se trouvent pas immédiatement à l'intérieur de sa zone opérationnelle. Après analyse, le CCPM a déterminé qu'il devait sensibiliser des éléments de la société qui sont sous-représentés, notamment les peuples autochtones, les gens d'affaires, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), les organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que les collectivités à faible revenu et marginalisées, et partant, améliorer ainsi notre capacité à fournir des informations au Secrétariat et des avis au Conseil.

Le CCPM a également estimé qu'il devait jouer un rôle diplomatique auprès d'un public plus large en Amérique du Nord afin d'étendre la portée de ses activités de sensibilisation, et ce, dans le but d'atteindre les objectifs énoncés dans l'ANACDE et d'appliquer l'orientation stratégique qu'a prescrite la Déclaration de Puebla en 2004.

Pour que ses activités de sensibilisation soient fructueuses, le CCPM :

1. déterminer les groupes ou les populations stratégiques qu'il doit sensibiliser pour atteindre ses buts et appliquer sa vision;
2. établir des partenariats avec des personnes-ressources éminentes au sein des collectivités;
3. rester présent dans les collectivités et y effectuer un suivi permanent;
4. adapter les méthodes de sensibilisation et les messages afin de respecter la culture et la langue des publics cibles et de les atteindre en recourant aux moyens dont ils disposent.

Le but que le CCPM s'est fixé pour les cinq prochaines années en matière de sensibilisation consiste à accroître sa visibilité ainsi que celle de la CCE en Amérique du Nord pour pouvoir élargir et renforcer la participation du public aux activités du Comité.

La participation

Le public est incité à participer à des activités si l'on recourt à une communication ouverte et si l'on veut bien comprendre ses problèmes et préoccupations et lui fournir l'information dont il a besoin pour choisir la manière dont il voudrait participer. Il ne s'agit pas seulement d'informer le public, mais d'entreprendre un processus dynamique en vue de connaître l'opinion des parties ou des personnes intéressées. Le CCPM s'emploiera à trouver les meilleurs moyens d'informer le public et de le faire participer aux activités. Par exemple, il fera en sorte que ses réunions, ses ateliers et ses exposés soient les plus interactifs possibles, et tâchera de solliciter la contribution de groupes et d'organismes locaux qui sont en mesure de diffuser de l'information ou de faciliter la communication avec le public. Par contre, le CCPM ne pouvant à lui seul représenter tous les membres de la société, il espère pouvoir offrir la tribune au sein de laquelle les membres du public souhaitent exprimer leurs pensées et opinions.

Pour ce faire, le CCPM :

- abordera les questions épineuses, et même controversées, d'une manière réfléchie et responsable;
- axera ses travaux sur des domaines qui relèvent de l'ANACDE et que le public, les membres du CCPM ou le Conseil estiment prioritaires, en se concentrant sur des questions qui sont préoccupantes pour l'environnement, notamment la protection des écosystèmes et des espèces sauvages, les espèces envahissantes, les émissions atmosphériques, la qualité de l'air, les problèmes environnementaux, les substances toxiques, la gestion des substances chimiques, la conservation de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables;.
- fournira à la Commission, comme il est prévu dans les *Lignes directrices relatives aux consultations publiques*, une notion des préoccupations, des priorités et des aspirations du public; de l'information nécessaire en vue de donner forme aux politiques et aux programmes; des recommandations et des propositions précises.

Le but que le CCPM s'est fixé pour les cinq prochaines années en matière de participation consiste à renforcer l'implication et l'engagement du public grâce à des activités de sensibilisation, tout en faisant preuve d'une plus grande efficacité dans l'accomplissement de son mandat.

6. Principes de travail du CCPM en rapport avec les trois priorités de la CCE

Tel que le soulignent les sections 2 (*Qui sommes-nous?*) et 4 (*Notre première décennie*), le CCPM constitue un mécanisme consultatif public trilatéral sans précédent qui n'a pas d'équivalent au sein des organismes internationaux qui se vouent à l'environnement. Le fait que les membres du CCPM agissent indépendamment du Conseil et ne sollicitent ni ne reçoivent de directives de quelque gouvernement que ce soit ou du Secrétariat, donne à ce comité la légitimité dont il a besoin pour servir d'intermédiaire entre le Conseil et le public intéressé, et faire valoir des idées. En outre, compte tenu de ses deux fonctions de critique et de collaborateur, le CCPM

s'emploie à renforcer ses capacités, tout comme celles du Conseil et des représentants suppléants, en vue de trouver des solutions fructueuses.

Après un processus d'établissement qui a duré plus d'un an, y compris des consultations auprès du public animées par le CCPM, le Conseil a adopté le Plan stratégique de la CCE pour 2006 à 2010 en juin 2005, à Québec. Les priorités de ce programme de coopération de la CCE pour les cinq prochaines années sont les suivantes : 1. L'information nécessaire à la prise de décisions; 2. Le renforcement des capacités; 3. Les liens entre l'environnement et le commerce. Les sections qui suivent exposent succinctement chaque priorité de la CCE et, en se fondant sur les principes de travail du CCPM, illustrent la manière dont celui-ci peut y apporter sa contribution.

Première priorité de la CCE : L'information nécessaire à la prise de décisions

Afin de résoudre les problèmes environnementaux qui ont une portée nord-américaine, les décideurs de tous niveaux dans les trois pays doivent disposer de la meilleure information qui soit pour pouvoir fixer des objectifs, appliquer des solutions et en surveiller l'efficacité.

Pour contribuer à la gestion des problèmes transfrontaliers, la CCE s'emploiera à améliorer la comparabilité, la fiabilité et la compatibilité des renseignements recueillis aux échelons national et infrarégional. Elle a déjà commencé à mettre au point et à relier des bases de données et des réseaux d'information multinationaux dans des domaines tels que les rejets de polluants, l'intégrité écologique, et les liens entre l'environnement et le commerce. Elle poursuivra ces travaux et élaborera en outre des normes et des méthodes communes afin d'intégrer les diverses activités d'information et les divers mécanismes de communication qui ont cours en Amérique du Nord. Par ailleurs, elle continuera de veiller à ce que ses documents scientifiques et informatifs soient d'une grande qualité, et elle s'appuiera sur les efforts nationaux en centrant son attention sur les questions transfrontalières que le Conseil a estimées prioritaires.

Au cours des cinq prochaines années, les objectifs de la CCE en matière d'information seront plus précisément les suivants :

- Faire en sorte que les décideurs nord-américains puissent mieux comprendre les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes sur le continent.
- Établir un cadre structurel d'informations et de connaissances sur l'environnement en Amérique du Nord.
- Élaborer l'information requise pour faire connaître l'état de l'environnement en Amérique du Nord et cerner les nouvelles tendances et les nouveaux enjeux.
- Assurer une plus vaste diffusion de l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et régional.

<u>Contribution du CCPM en ce qui a trait à l'information nécessaire à la prise de décisions</u>

La transparence : le CCPM échangera de l'information avec ses nombreux intervenants par le truchement de ses canaux de communication avec le public, et la transmettra à la CCE en temps opportun par divers moyens.

La sensibilisation : le CCPM estime que de l'information adéquate permet de prendre des décisions éclairées, et que sa diffusion doit être aussi vaste qu'inclusive. À mesure que le CCPM étendra ses activités de sensibilisation, l'information recueillie grâce à des méthodes scientifiques occidentales devrait compléter celle qu'offrent les nombreux systèmes de connaissances. Cela permettra de veiller à ce que cette information exprime davantage de points de vue, et qu'un plus vaste public contribue à établir un cadre structurel d'informations et de connaissances sur l'environnement.

La participation : le CCPM offrira une tribune aux intervenants afin qu'ils puissent examiner l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

Deuxième priorité de la CCE : Le renforcement des capacités

La CCE a joué un rôle important en renforçant les capacités des gouvernements, du secteur privé et de la société civile à prendre des décisions éclairées au sujet de l'environnement sur l'ensemble du continent nord-américain. Pour ce faire, elle a réalisé des activités dont le but premier consistait à favoriser l'accomplissement de progrès en vue de résoudre des questions qui suscitent des préoccupations communes, notamment la gestion rationnelle des produits chimiques, la prévention de la pollution, la conservation de la biodiversité, et la coordination des registres de rejets et de transferts de polluants.

Il faut néanmoins disposer d'institutions plus fortes et échanger des connaissances sur l'environnement avec un plus grand nombre d'intervenants au sein de la société. Dans cette optique, les Parties se sont fixé les objectifs suivants :

- Élaborer des méthodes modèles pouvant s'adapter à d'autres contextes.
- Centrer leur attention sur une plus grande conformité aux lois de l'environnement en vigueur.
- Mettre l'accent sur les institutions plutôt que sur les particuliers.
- S'attaquer aux questions que suscitent la conservation et la protection de l'environnement.
- Travailler en collaboration avec le secteur privé et les collectivités, ainsi qu'avec les gouvernements.
- Fixer des objectifs concrets à court terme, mais dans une perspective à long terme.

<u>Contribution du CCPM au renforcement des capacités</u>

La transparence : le CCPM apportera son soutien au Secrétariat dans la réalisation d'un examen à mi-parcours du programme de travail de la CCE afin de déterminer s'il a permis de renforcer les capacités dans les domaines qu'il vise.

La sensibilisation : le CCPM organisera des forums afin de permettre aux intervenants d'examiner le rôle que les secteurs public et privé pourraient jouer en matière de renforcement des capacités, et ce, dans le but de formuler annuellement un ensemble de recommandations consistant à renforcer les capacités des gouvernements, du secteur privé, des ONG et du public.

Par exemple, et d'après les informations que nous avons reçues jusqu'ici, ces forums pourraient être consacrés, notamment, à l'élaboration de stratégies à l'intention des propriétaires fonciers locaux afin de les aider à protéger et à gérer leurs ressources, à la mise au point de solutions susceptibles d'améliorer les capacités des petites entreprises et à la recherche de stratégies pour aider les autorités locales à mieux faire face aux problèmes environnementaux régionaux et à trouver des solutions.

La participation : le CCPM déterminera l'état des capacités dont dispose le public afin de prendre des décisions éclairées en matière d'environnement. À cette fin, il invitera des intervenants à examiner la possibilité d'étendre la portée du processus de renforcement des capacités à la société civile, étant donné que ce processus est, jusqu'à présent, principalement axé sur les gouvernements. Avec l'aide de dirigeants autochtones, le CCPM favorisera également la tenue de discussions sur le renforcement des capacités des peuples autochtones.

Troisième priorité de la CCE : Les liens entre l'environnement et le commerce

La création de la CCE avait pour principal motif de mieux connaître les liens entre l'environnement et le commerce et, depuis lors, celle-ci a élaboré des méthodes afin d'analyser ces liens, ce qui lui a permis d'acquérir des compétences dans ce domaine. Elle a également contribué à établir des liens constructifs entre les buts environnementaux et le commerce. Par exemple, l'aide qu'elle a apportée aux producteurs de café en vue d'établir un marché nord-américain pour le café d'ombre, une pratique agricole permettant de préserver les habitats essentiels des espèces sauvages, a permis de canaliser les forces du marché pour favoriser à la fois le commerce et le développement durables. Alors que l'intégration de l'économie nord-américaine se poursuit, il faut encore prévoir et résoudre les problèmes environnementaux que soulève l'intensification du commerce, notamment la propagation des espèces exotiques nuisibles, et ne plus percevoir la croissance économique comme ayant forcément des effets néfastes sur l'environnement.

La CCE s'est donné pour but de favoriser l'adoption de politiques et de mesures qui seront à la fois avantageuses pour l'environnement, le commerce et l'économie, et ses objectifs à cette fin sont les suivants :

- Accroître le commerce des produits et services écologiques en Amérique du Nord en vue d'améliorer la protection de l'environnement, de favoriser l'utilisation durable de la biodiversité, d'éliminer les obstacles au commerce et de recourir à des approches axées sur le marché.
- Améliorer les moyens dont les trois pays disposent pour cerner et résoudre les problèmes environnementaux liés au commerce, de manière à ce que l'environnement et le commerce en bénéficient mutuellement et que les trois pays puissent collaborer davantage à cette fin.
- Élargir la connaissance des liens entre l'environnement et le commerce, et favoriser ainsi la cohérence des politiques nationales et régionales en Amérique du Nord.
- Améliorer la coordination des activités régionales et nationales, notamment celles de la CCE et de la Commission du libre-échange de l'ALÉNA, grâce à une collaboration permanente entre les fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

Contribution du CCPM aux activités relatives aux liens entre l'environnement et le commerce

La transparence : par le truchement de ses activités, le CCPM s'emploiera à fournir au Secrétariat et au Conseil de l'information la plus à jour qui soit sur les procédés de fabrication écologiques ainsi que sur d'autres pratiques exemplaires appliquées par diverses collectivités, organisations non gouvernementales (ONG) et entreprises du monde entier.

La sensibilisation : avec le soutien du Secrétariat, le CCPM organisera des ateliers concernant l'environnement et le commerce, notamment sur les thèmes suivants :

a) Les solutions de rechange qu'appliquent les collectivités autochtones afin de protéger l'environnement tout en améliorant l'économie.
b) Les aspects de l'écologisation du secteur des entreprises qui fonctionnent et ne fonctionnent pas.
c) Le soutien au développement des marchés d'exportation locaux qui mettent l'accent sur les valeurs environnementales et de conservation..

La participation : le CCPM valorisera les réalisations des organisations en offrant une tribune dans le cadre de laquelle ces organisations présenteront leurs activités et les succès obtenus en matière d'environnement.

7 Évaluation des progrès

L'évaluation de l'efficacité des activités du CCPM au regard de sa vision constitue un moyen d'accroître notre responsabilisation et notre transparence et de faire en sorte que le CCPM livre les résultats attendus. En nous fondant sur les méthodes utilisées par les membres de la Société canadienne d'évaluation et décrites dans le document du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada intitulé « Guide d'élaboration des cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats », nous avons élaboré un cadre d'évaluation qui sera utilisé pour un examen de nos activités à mi-parcours dans l'exécution du Plan stratégique. Une série de questions concernant l'efficacité, l'efficience et la désirabilité de nos activités ainsi que des indicateurs de rendement ont été établis pour déterminer si nous obtenons effectivement les résultats attendus. Compte tenu du rôle original du CCPM en tant que mécanisme de coopération qui formule des avis au Conseil afin de l'éclairer dans ses délibérations et qui conseille également le Secrétariat en ce qui a trait à la planification et à la réalisation de ses activités, une telle évaluation ne fera que renforcer notre action en tant que forum transparent et ouvert qui permet une participation du public et un débat sur des questions de fond en Amérique du Nord. La tableau 1 résume le cadre d'évaluation que le CCPM utilisera pour parvenir à cette fin. La participation d'un public qui représente tous les secteurs de la société civile s'avère essentielle à la réussite des activités du CCPM.

Tableau 1 : Cadre d'évaluation du CCPM

Enjeu	Questions	Indicateurs de rendement	Sources d'information	Méthode de collecte de l'information	Fondement de l'analyse
Efficacité	Quels progrès ont été accomplis en qui a trait aux résultats attendus relatifs au renforcement de la transparence, de la sensibilisation et de la participation ?	1. Ampleur de la distribution de matériel et d'information (avant le forum) 2. Taux de participation des ONG, des groupes autochtones, du secteur privé, du gouvernement, du secteur universitaire, etc.	1. Documents de session du CCPM 2. Personnel du Secrétariat	1. Étude de dossiers 2. Entrevues avec des informateurs clés 3. Formulaires d'évaluation par les participants	Résultats réels par rapport aux résultats attendus
	Le forum a-t-il réussi à atteindre le groupe visé?	Contribution du groupe visé pendant la planification et la réalisation du forum	1. Personnel du Secrétariat 2. Membres du CCPM 3. Bénéficiaires du forum	1. Étude de dossiers 2. Entrevues avec des informateurs clés	Résultats réels par rapport aux résultats attendus et participation active des parties au débat
	Avec quelle efficacité le CCPM réussit-il à transmettre à la CCE les points de vue fournis par le public dans le cadre du forum?	1. Ampleur de la distribution de matériel et d'information (après le forum) 2. Nombre d'avis du CCPM soumis au Conseil et réponses reçues du Conseil	1. Documents de session du CCPM 2. Personnel du Secrétariat	1. Étude de dossiers 2. Entrevues avec des informateurs clés	Résultats réels par rapport aux résultats attendus
Efficience	Avons-nous réussi à faire participer toutes les parties intéressées à un dialogue sur la question examinée?	1. Taux de participation 2. Nombre d'orateurs 3. Degré de rétroaction et d'intérêt pour le forum	1. Personnel du Secrétariat 2. Membres du CCPM 3. Bénéficiaires du forum	1. Étude de dossiers 2. Entrevues avec des informateurs clés 3. Formulaires d'évaluation par les participants	Participation active à la conception du forum de la part de toutes les parties intéressées
Désirabilité	Quels enseignements ont été tirés du forum et quelles	Nombre d'enseignements tirés et de recommandations	1. Documents relatifs à	1. Étude de dossiers	Application des enseignements tirés de

	recommandations ont été formulées en vue des forums à venir?	formulées par comparaison avec d'autres forums	d'autres forums 2. Personnel du Secrétariat	2. Entrevues avec des informateurs clés 3. Formulaires d'évaluation par les participants	l'expérience du forum et enseignements tirés d'approches innovatrices consignés et diffusés